

Au cours de l'année 2017, le Ministère des Pêches, de l'Aquaculture et de l'Economie Maritime n'a pas signé d'accord de pêche.

Tableau N° 6 : LA LISTE DES REDEVANCES PERÇUES SUR LES ACCORDS DE PECHE

Source : Bureau de Stratégie de Développement (BSD)

Période : 2017

N°	Identifiant de l'Accord de pêche	Pays	Dates	Validité	Segment	pêcheries	Montant total (Euros ou GNF)	Montant perçu (Euros ou GNF)	Référence du paiement
0		0	0	0	0	0	0	0	0